

**322 Conservation du patrimoine**

**Budget Primitif 2013 du  
Château du Haut-Koenigsbourg**

**Rapport n° CG/2012/124**

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre examen les différentes composantes du budget du Château du Haut-Koenigsbourg.

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PEP	Château du Haut-Koenigsbourg (charges de fonctionnement)	850 000 €
PEP	Direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire	3 000 €
PAT	Direction de l'immobilier et des moyens généraux (fonctionnement)	75 200 €
	<b>Charges brutes de fonctionnement</b>	<b>928 200 €</b>
PEP	<b>Château du Haut-Koenigsbourg (recettes directes de fonctionnement)</b>	<b>3 028 560 €</b>
PEP	Château du Haut-Koenigsbourg (charges brutes d'investissement)	100 000 €
PAT	Direction de l'immobilier et des moyens généraux (investissement)	3 550 000 €
	<b>Charges brutes d'investissement</b>	<b>3 650 000 €</b>

**1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Les charges de la section de fonctionnement s'élèvent à 928.200 €. L'activité culturelle (§ 1.2) et commerciale devrait générer des ressources sensiblement identiques à celles de l'année en cours, soit 3.028.560 € de produits (§ 1.3).

**1.1 - Les mesures nouvelles :**

**a) Les effets induits de la mise aux normes des installations techniques (MNIT) :**

Les travaux de MNIT nécessitent des déplacements et protections particulières des mobiliers de collection du monument. Outre l'intervention de personnels du château, il s'agit pour l'essentiel d'opérations faisant appel à des entreprises extérieures. Le surcoût estimé pour l'année 2013 est de 50.000 €. L'installation d'appareillages techniques en charge de la sécurité et d'une bonne alimentation en fluides du château, nécessite des opérations de maintenance et de contrôles dont l'impact annuel est estimé à 13.400 €. Enfin, le raccordement obligatoire au réseau d'alimentation en eau « de ville » a un coût supplémentaire estimé à 9.000 €.

## **b) La mise en œuvre progressive du projet de monument :**

Pour 2013, la mise en œuvre pourra s'effectuer progressivement en fonction des crédits proposés dans ce rapport, pour :

- la sécurisation de la forêt achetée à la Ville de Sélestat ainsi qu'une contribution à l'amélioration des espaces extérieurs;
- l'assistance intellectuelle et/ou logicielle dans le cadre de l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel (PSC)

## **c) Les autres incidences :**

Il s'agit pour l'essentiel des frais de gardiennage et de prévention réalisés par la gendarmerie soumis à une augmentation nationale significative (de 15 à 20% par an durant 5 années) qui nécessitent une augmentation de l'enveloppe budgétaire correspondante de 32.600 €.

## **1.2 - La programmation culturelle en sus des offres permanentes :**

Le château en lui-même, son histoire, ses histoires, son architecture, sa restauration, les visites qu'il offre et permet, qu'elles soient individuelles, en groupes, libres, commentées, audio-guidées, ludiques, insolites, sous forme de conférence, dans le cadre de jumelages, de partenariats avec les communes ou les établissements scolaires ..., constituent une offre culturelle permanente dynamique. Près de 500.000 visiteurs en bénéficient annuellement. En attendant que la fin des travaux de mise aux normes permette aux visiteurs d'accéder à des espaces, volumes et collection qui leur sont interdits aujourd'hui, il n'en demeure pas moins, que l'offre constante se doit d'être diversifiée et le château animé en transversalité grâce à une mise en événements.

Le projet de budget de fonctionnement propose d'intégrer la programmation suivante:

- des ateliers plus particulièrement dédiés aux familles ;
- une participation partenariale sur le massif dans le cadre de la nuit des musées (avec les structures culturelles de Sélestat) ;
- en partenariat avec l'association des « communes touristiques du Haut-Koenigsbourg et de la route des vins », participation aux journées nationales intitulées « Rendez-vous aux jardins » ;
- en partenariat avec la bibliothèque humaniste de Sélestat et l'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim, exposition « Les jardins au Moyen-Âge » ;
- en direction des personnes handicapées, la journée « Un château pour tous » ;
- une scénographie et des animations de Noël « Us et coutumes d'autrefois... ».

### 1.3 - Les recettes liées à l'activité :

Les recettes prévisionnelles sont estimées sur la base des documents de tarification, soumis à votre examen, joints en annexes 1 à 3, et portant sur :

- Les conditions générales « Droits d'entrée 2013 » ;
- Les « Droits d'entrée 2013 – Conditions particulières » ;
- Les « Conditions budgétaires particulières de stimulation de la fréquentation et de promotion en direction de certaines cibles ».

Elles sont estimées à 3.028.560 €.

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les crédits d'investissement sont proposés pour un montant de 3.650.000 € en charges brutes (§ 2.1) ce qui, compte tenu de recettes en atténuation induites (§ 2.2), représente une charge nette de 38 %, soit environ 1.395.000 €.

### 2.1 - Les charges brutes :

Elles portent sur :

- la **mise aux normes du monument** et la **restauration de la maison alsacienne** pour la somme de 2.600.000 €, soit + 110.000 € par rapport à l'exercice précédent, soit :
  - ° Mise en sécurité du château : pour partie financés par l'Etat les travaux consistent à mettre en conformité les installations visant à lutter contre les incendies et les risques de panique dans l'établissement. Les travaux ont démarré début 2011 et se poursuivent à un bon rythme pour un achèvement fin 2013.
  - ° Aménagement en volume de la Maison Alsacienne : les travaux de restauration de la structure et du clos couvert de la maison alsacienne se sont achevés en juin 2012. Les études de conception visant à l'aménagement des volumes ont démarré en juillet 2012. Si l'aménagement des étages supérieurs est clairement dédié à l'implantation de l'administration, les étages inférieurs seront affectés à l'accueil du public ou éventuellement à la réinstallation du restaurant provisoirement situé au bastion de l'étoile (voir dernier alinéa de ce §).
- la **réparation du donjon suite aux dégâts causés par la tempête Joachim** en décembre 2011, pour un montant de 850.000 € (voir § 2.2 a) : La tempête Joachim en décembre 2011 a détruit une grande partie de la toiture en cuivre du donjon. Au regard des nécessités réglementaires de suivi du projet de restauration par l'Architecte en chef des Monuments historiques, de validation par la DRAC et de la nécessité de recourir à des marchés publics de restauration, les marchés de travaux seront notifiés en novembre 2012. Le début des travaux dépendra des conditions climatiques rencontrées en décembre-janvier.
- les études et le début de la mise en œuvre des **aménagements de la maison alsacienne correspondant aux lieux professionnels** (bureaux, salle de réunion, pièces communes, ...), pour la somme de 100.000 € ;
- les « **petits investissements** » opérés directement par la maîtrise d'œuvre du château pour un montant global de 100.000 € (contre 91.500 € en 2012) ;

Par ailleurs, une étude économique-commerciale a été diligentée afin de déterminer les potentialités de réorganisation des flux de visiteurs et d'amélioration des conditions d'accueil du public, notamment dans le bastion en étoile et dans la maison alsacienne. En parallèle une étude technico-économique est en cours afin de vérifier les faisabilités et les coûts d'un aménagement définitif du restaurant et des autres activités commerciales dans le bastion de l'étoile. Les conclusions de ces études sont attendues pour fin 2012. Les résultats, les choix et orientations stratégiques qui en découleront conditionneront l'aménagement des niveaux inférieurs de la Maison Alsacienne.

## **2.2 - Les atténuations de charge (recettes indirectes) :**

### **a) La réparation du donjon suite à la tempête du 16 décembre 2011 :**

L'essentiel des crédits affectés à la réparation du donjon donnera lieu à une recette d'indemnisation par l'assurance du Département (en cours de négociation, de l'ordre de 450.000 €), à l'exclusion de travaux qui seront réalisés pour rentabiliser et saisir l'opportunité de la pose d'un échafaudage conséquent.

### **b) La mise aux normes et la restauration de la maison alsacienne :**

Conformément à la convention de transfert de propriété du Monument, conclue entre l'Etat et le Conseil Général du Bas-Rhin, l'Etat s'est engagé sur un montant de subvention de ces travaux. Rapporté aux coûts actuels ce montant représente une participation de l'Etat de 40%, soit l'équivalent de 1.040.000 € pour le budget prévisionnel 2013.

### **c) Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :**

Pour mémoire, il est mentionné que la récupération de la TVA sur les investissements réalisés représentera 565.000 €.



Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, et en accord avec la Commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

*- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013*

*- adopte avec effet du 1er janvier 2013 les modalités tarifaires annexées à la présente délibération, regroupées en trois documents intitulés :*

*° Droits d'entrée et tarifs du Château du Haut-Koenigsbourg 2013.*

*° Conditions tarifaires particulières du Château du Haut-Koenigsbourg 2013.*

*° Conditions tarifaires spécifiques stimulation de fréquentation du Château du Haut-Koenigsbourg 2013.*

- arrête le budget 2013 du mode d'action 3220 Château du Haut-Koenigsbourg aux montants suivants :

° Section de fonctionnement :

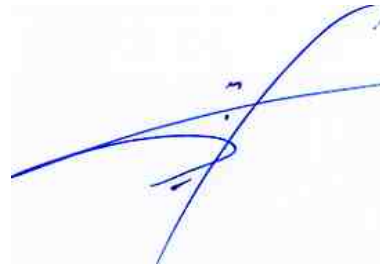
> Charges : 928.200 €

> Recettes : 3.028.560 €

° Section d'investissement (Charges brutes, hors recettes en atténuation) : 3.650.000 €.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL